



# ***LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 14 novembre 2013

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le* 20 NOV. 2013

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013.

## **CONTROLE D'ACCES DES PARCS D'ACTIVITES - MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SYSTEME**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les nouvelles modalités de la convention à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la Ville de Saint-Ouen l'Aumône relative à l'exploitation du système de contrôle des accès des parcs d'activités, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **AVENANT AU CONTRAT REGIONAL ET PROROGATION D'UNE ANNEE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet d'avenant au contrat régional conclu entre le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général du Val d'Oise et la Ville en date du 24 mars 2010 portant sur la prorogation d'une année supplémentaire du délai de réalisation du contrat précité et a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise ledit avenant, et à signer cet acte ainsi que les actes subséquents.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

Le Conseil prend acte de la tenue des débats.

## **RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU GOLF COMMUNAL : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'AFFERMAGE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le choix de la société SARL d'exploitation du golf de Saint-Ouen l'Aumône, filiale de la SAS NGFGOLF comme délégataire du service public du golf communal. Il a également approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'affermage d'une durée de 8 ans à conclure avec la société précitée et a précisé que ce contrat est conclu aux risques et périls du délégataire.

Egalement, il a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses annexes ainsi que les actes subséquents.

Le dispositif de la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la commune et sera notifié à la société précitée.

## **ARROSAGE DU GOLF ET DU STADE ROGER COUDERC PAR L'EAU DE L'OISE**

Dans un souci d'écologie et d'économie, le Conseil a approuvé à l'unanimité les travaux de pompage de l'eau de l'Oise pour l'arrosage du golf et du Stade Roger Couderc. Il a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une subvention d'un montant de 12 840 euros, et à effectuer tous les actes inhérents aux demandes d'autorisation nécessaires.

## **MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT : REPRISE EN REGIE DIRECTE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC**

Le Conseil a décidé à l'unanimité la reprise en régie de la gestion et de l'exploitation du marché communal d'approvisionnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a déclaré à l'unanimité sans suite la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement, sous la forme d'un contrat d'affermage, sur le fondement du motif d'intérêt général constitué par les avantages comparatifs de la gestion directe au vu des inconvénients de la gestion déléguée, en application du libre choix du mode de gestion du service public par la commune.

Le Conseil a décidé à l'unanimité la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'une régie directe qui sera chargée de la gestion et de l'exploitation du marché communal d'approvisionnement.

Egalement, il a autorisé à l'unanimité le Maire à signer tous les actes relatifs à l'organisation interne de la régie directe et à la gestion du personnel, et l'a autorisé à prendre par arrêté municipal toutes les mesures d'exécution portant sur l'organisation interne de la régie et la gestion des agents.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MEDECINS SANS FRONTIERES AU PROFIT DES SINSTRES DU TYPHON HAIYAN AUX PHILIPPINES**

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 10 000 euros en faveur des populations sinistrées du typhon Haiyan aux Philippines et confie l'acheminement et le suivi de ces fonds à l'association Médecins Sans Frontières.

## **FIXATION DU TARIF DU REPAS DE LA GALETTE DES ROIS DU 18 JANVIER 2014**

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville, le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer la participation tarifaire des retraités au repas de la galette des rois du 18 janvier 2014 à six euros par personne.

## **CONVENTION D'EXTENSION DU RESEAU ERDF POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU SITE DIT DE «LA BOYAUTERIE» A SAINT-OUEN L'AUMONE**

Afin d'assurer la desserte en énergie électrique du site de la Boyauterie, le Conseil a approuvé par 29 voix pour et 5 voix contre les termes de la convention à conclure avec ERDF relative à l'extension du réseau électrique et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **SUBVENTION D'EQUILIBRE AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 2 426,10 euros au Programme de Réussite Educative pour équilibrer son budget 2013.

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC**

A la suite de la prise de fonction de Monsieur LAPLAUD, le Conseil a accordé à l'unanimité au comptable public une indemnité de conseil égale à 70% du montant maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

## **PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX POUR LES ANNEES 2014-2016**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le programme d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public proposé pour 2014-2016 comme suit :

- voies principales d'accès à la Commune : avenue de Verdun, rue du Mail (entre la rue d'Oraison et la rue du Général Leclerc) et la rue de Paris (entre la rue Michel de l'Hospital et la rue Giuseppe Verdi) ;
- voie inter-quartier : chaussée Jules César ;
- voies internes aux quartiers : rue Armand Lecomte (entre la rue Victor Leveau et l'avenue de l'Union), la rue Saint-Agnès et la rue Rhin et Danube.

Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du SMEGTVO et à signer les conventions correspondantes. Il a également autorisé le Maire ou son représentant à solliciter la CACP pour la mise en œuvre de ce programme et à signer les conventions avec France Telecom, s'agissant des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

## CLASSES DE DECOUVERTE 2014 – ALLOCATION FORFAITAIRE POUR SORTIES ET FRAIS DIVERS

Le Conseil a fixé à l'unanimité à 356, 20 euros l'allocation forfaitaire pour l'année scolaire 2014 qui sera versée à la coopérative scolaire des écoles, au titre des classes de découverte.

## TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la création d'un tarif horaire spécifique à l'espace beach, ainsi que les tarifs de location des installations sportives pour l'année 2014 comme suit :

<b>Location de terrain avec vestiaires</b>	
Terrain synthétique – <i>par heure</i>	71,54 €
Terrain en herbe – <i>par heure</i>	84,81 €
<b>Gymnases</b>	
Ecoles primaires et collèges SOA	Gratuit
Salle type C – <i>par heure</i>	39,87 €
Salle type A – <i>par heure</i>	8,39 €
<b>Tennis</b>	
1 court couvert – <i>par heure</i>	8,34 €
2 courts couverts – <i>par heure</i>	14,27 €
1 court extérieur – <i>par heure</i>	3,92 €
<b>Aire de jeux, lançoirs, piste, vestiaires</b>	
Ecoles primaires et collèges SOA	Gratuit
Autres écoles	Demi-journée 30,15 €
<b>Espace Beach</b>	
Espace complet – <i>par heure</i>	47,50 €

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-4°, 5°, 6°, 8°, 11° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal le jeudi 19 décembre 2013 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.**



Pour le Maire absent,  
Le Premier Maire- adjoint

*Andrée SALGUES*

Andrée SALGUES